Quarante-sixième année.— N° 61. Un numéro : *dix centimes.* Samedi 12 Mars 1887.

ABONNEMENT

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 MARS

LES EMPRUNTS CLANDESTINS

Où en sont les finances de la France?

Si on posait cette question à la tribune, le sire Dauphin serait peut-être embarrassé pour répondre. Nous disons « peut-être » parce que cet ex-président de cour d'appel est ordinairement plein de désinvolture.

Il y a les chiffres que publie le *Bulletin de statistique du ministère des finances*, et il y a ce que ledit *Bulletin* ne publie pas.

Voyons d'abord ce qu'il publie :

De 1873 à 1884, déduction faite de l'indemnité de guerre, le gouvernement central a dépensé 39 milliards de francs.

Ne sont pas comprises dans ce chiffre les dépenses des départements et des communes, dépenses qui nous porteraient à au moins 50 milliards.

Voilà ce qu'ont dévoré les pouvoirs publics en douze années.

Ajoutons que le plus fort appétit s'est manifesté à partir de 1878, c'est-à-dire de l'avènement du bon monsieur Grévy.

Ajoutons encore qu'il serait intéressant de savoir combien de milliards ont été dépensés de 1884 au 1er janvier 1887, statistique qui doit donner des résultats vertigineux, ce qui explique pourquoi le *Bulletin* s'est arrêté à 1884. En effet, l'émission des bons du Trésor, qui se fait selon les besoins et les fantaisies du gouvernement, constitue de formidables emprunts clandestins dont aucun ministre républicain n'a osé, jusqu'à ce jour, confesser le total.

Les opportunistes ruinent le pays.

Nous avons dit que la grosse dépense est de leur fait. En voici la preuve :

De 1873 à 1876, les dépenses s'élèvent à 11 milliards 623 millions, soit 2 milliards 905 millions par an. Quoiqu'on eût tout à refaire dans cette période de quatre ans, on se tenait dans cette limite.

« On n'avait pas formé, dit le *Journal des Débats*, de comptes spéciaux, ni créé de ces caisses sans ressources qui sont un moyen de dissimuler les dépenses. Heureux temps où, faisant face, à toutes ses charges avec ses revenus comme un bourgeois prosaïque et régulier, l'Etat ne demandait au pays que 2 milliards 905 millions de francs par an pour l'administrer convenablement. »

De 1877 à 1880, les dépenses montent à 13 milliards 61 millions ; — 3 milliards 265 millions 1/2 par an.

Arrive la représentation de plus en plus républicaine, celle qui se déclare pour les réformes sages et surtout pour l'économie...

Et, de 1881 à 1884, le gouvernement trouve moyen de dépenser 3 *milliards* 639 *millions* par an !

Presqu'un milliard de plus que dans la période de 1873 à 1876. Et qu'a-t-on dépensé de 1884 à 1887 ?

Si le *Bulletin* se décidait à faire des révélations sur 1886, il est à craindre qu'il relèverait une dépense de près de *cinq milliards* !

On sait que la cour des comptes se fatigue horriblement et sans succès à débrouiller les comptes qu'on lui présente ; car, depuis 1878, la tenue des livres des ministères est de plus en plus embrouillée, l'on n'y peut à peine démêler les excédents et les déficits ; parce que la comptabilité budgétaire, torturée par les besoins de nos dissipateurs, devient indéchiffrable, les exercices s'enchevêtrant les uns dans les autres...

Comment la caisse de l'Etat peut-elle suffire à ces dépenses ? Nous le répétons, le Trésor emprunte sans compter par voie d'obligations amortissables qu'il n'amortit pas.

C'est un bien dangereux instrument que les Chambres ont mis entre les mains de nos très peu consciencieux administrateurs.

Il est impossible, dans l'état des choses, rien que pour payer l'intérêt, qu'on ne nous charge pas de nouveaux impôts.

Car si la République a tant dépensé pour s'imposer à la France, il faut encore qu'elle dépense bien plus pour se maintenir.

Si elle subsistait encore cinq ans, nous atteindrions un budget de 10 milliards.

A LA CHAMBRE

LE DROIT DE 5 FRANCS SUR LES CÉRÉALES EST VOTÉ

Les adversaires de la surtaxe continuent à déployer un acharnement qui témoigne de leurs inquiétudes. Hier encore, ils ont fait de violents et inutiles efforts pour retarder l'heure de la défaite.

M. Félix Faure a exposé un contre-projet supprimant le droit de 3 fr., actuellement existant, à partir du 14 juillet 1889. Une façon comme une autre de célébrer la fête dite nationale en précipitant la ruine de 25 millions d'agriculteurs.

M. Yves Guyot a proposé le rétablissement du droit de statistique de 60 centimes par hectolitre de blé.

M. Bourgeois, du Jura, a développé un amendement tendant à ajourner le vote sur la loi en discussion jusqu'à la revision des lois fiscales, c'est-à-dire jusqu'aux calendes républicaines.

Tentatives malheureuses. A 5 heures, LE DROIT DE 5 FRANCS A ÉTÉ VOTÉ PAR 328 VOIX CONTRE 238.

90 voix de majorité en faveur de la surtaxe.

Les agriculteurs se rappelleront que cet important résultat est dû à l'initiative de nombreux députés de la Droite. Ils n'oublieront pas non plus que la plupart des ministres et la majorité des députés républicains ont refusé de défendre l'agriculture française contre la ruine dont la menace la concurrence étrangère.

DÉCLARATION DE L'EMPEREUR GUILLAUME

On télégraphie de Berlin, 10 mars :

« Hier, en recevant le général d'infanterie Pape, l'Empereur a dit qu'il se sentait revivre. Il a exprimé la joie que lui causait l'acceptation du septennat par le Reichstag.

» Ce vote, a-t-il dit, est l'expression sincère des sentiments pacifiques du peuple allemand. Vous savez que ces sentiments sont les miens.

» En ce moment surtout, je suis heureux d'être aidé dans ma mission de paix par le concours désintéressé des gouvernements de Vienne et de Saint Pétersbourg. »

» Dans l'après-midi, l'empereur a travaillé avec le général Albedyll. »

D'après des informations venant de très bonne source, dit le *Figaro*, nous apprenons que l'Empereur Guillaume aurait l'intention d'abdiquer après la célébration de son 90e anniversaire. Il céderait la couronne à son fils, le prince Frédéric-Guillaume.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LE SEPTENNAT ALLEMAND

Le septennat a été voté par le Reichstag. L'article 1er a réuni 232 voix contre 23 et 83 abstentions. Les libéraux, les démocrates socialistes et les Alsaciens-Lorrains ont voté contre. Les membres du centre se sont abstenus.

Le gouvernement allemand et le parti militaire ont obtenu gain de cause. Mais le vote du septennat n'est qu'un moyen ; quel est le but poursuivi ? Il ne faut point se dissimuler, en dépit des déclarations du chancelier et de M. de Moltke, que l'augmentation des contingents militaires de l'armée impériale n'a été si impérieusement exigée qu'en prévision d'éventualités belliqueuses. Le gouvernement allemand et le parti militaire dont il subit l'influence prépondérante, ayant désormais en mains des forces considérables, hésiteront moins que jamais à intervenir dans les affaires européennes, à les diriger vers un but nettement déterminé. Il est possible que le rejet du septennat eût amené de graves complications ; mais si son adoption les éloigne momentanément, elle ne rend pas moins redoutable l'organisation militaire de l'Allemagne.

Qu'on se réjouisse du maintien de l'état de paix, nous le voulons bien ; mais qu'on n'oublie point que la situation de la France en Europe reste plus isolée que jamais et

---

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Les pêches de Montreuil

Par Francis TESSON

— Ce voyage est donc bien nécessaire ? demanda-t-elle.

— Indispensable, chérie, absolument indispensable. Mais ne t'effraie pas. Paris ne me retiendra que peu de jours. Tu ne resteras pas longtemps seule.

— Va donc, père, soupira-t-elle.

— Par la même occasion, continua le bonhomme, je pousserai jusqu'à notre petite maison de Montreuil.

Les yeux d'Amélie se voilèrent. Hélas ! c'était à Montreuil que c'était effondré son espoir de bonheur.

— Oui, reprit-il négligemment, je ne serais pas fâché de revoir ce pauvre Montcornet. Nous nous sommes quittés un peu... brouillés lui et moi. Pourquoi brouillés ? En sais-je quelque chose ? Bast ! la rancune de Montcornet ne tiendra pas plus que la mienne devant une bonne poignée de main.

A mesure qu'il parlait, le visage de sa fille s'éclaircit, son œil terne scintilla, le sang remonta à ses joues et un sourire, le sourire des jours heureux, s'épanouit sur ses lèvres.

— As-tu quelque chose à lui faire dire, à ce bon Montcornet qui te gâtait tant. Je tâcherai en même temps de voir son neveu ? Un brave et bon cœur que Julien, n'est-il pas vrai ? Je l'aime beaucoup ce garçon-là. Je leur donnerai à tous deux de tes nouvelles.

Pour toute réponse, elle lui serra les mains et lui jeta un ineffable regard de tendresse.

— Du courage, mon enfant, ajouta-t-il en l'embrassant au front.

Il n'osa en dire davantage, car il ne connaissait pas l'accueil que lui feraient à Paris l'ancien ami et l'amoureux évincé et il craignait de donner à sa fille une trop grande confiance en l'avenir.

VII

A mesure qu'Agésilas Renaud approchait de sa maison de Montreuil, ses inquiétudes redoublaient.

Comment Montcornet allait-il l'accueillir à son arrivée ? En ennemi sans doute ; car Montcornet n'avait, lui, aucun motif pour lui pardonner.

Au moyen de quelles formules polies essaierait-il de calmer sa rancune ? De quels mots conciliants se servirait-il pour mener à bien la mission qu'il s'était donnée de ramener Julien auprès de sa fille ?

En vain se mettait-il l'esprit à la torture : les phrases désirées ne se présentaient point.

C'était probablement le froid qui glaçait son imagination. Il était parti plein d'enthousiasme et presque assuré du succès ; mais, dès son arrivée, le doute l'avait saisi en même temps que se rembrunissait le ciel. Il avait quitté la Provence en pleine floraison. Il retrouvait Paris et ses abords grelottant frileusement sous un manteau de neige. Il y avait de la neige partout.

Montreuil avait perdu son allure pittoresque. Les murs de refend ne s'y distinguaient plus des murs de clôtures. Le damier bizarre de ses jardins perdait ses formes et ses points de vue, sous le niveau égalitaire d'une neige épaisse.

Le jour était blafard ; un silence morne régnait partout.

— Diantre ! diantre ! grommelait Renaud tout en arpentant la grande rue, que leur dire ? comment m'y prendre ? Hum ! La démarche est plus difficile que je ne pensais.

A la porte de la maison, ses hésitations le reprirent de plus belle.

— Bast ! entrons toujours, fit-il, et étudions le terrain avant d'agir. J'interrogerai Rigobert. Il me renseignera sur la disposition d'esprit de Montcornet.

Ce ne fut point Rigobert qui le reçut. Il se trouva en présence d'un gros homme joufflu, aussi riant que Rigobert était revêche, aussi poli que Rigobert était maussade. Au salut presque militaire qu'il fit au survenant, on devinait un ancien soldat en retraite. Renaud resta bouche béante devant lui.

— Monsieur désire ? demanda l'ancien soldat.

— Entrer chez moi. Je suis Agésilas Renaud.

— Notre propriétaire ? exclama l'autre en portant la main à sa casquette. Donnez-vous donc la peine d'entrer.

Puis s'adressant à une personne dont on entrevoyait la silhouette à travers les vitres gelées de la cuisine :

— Femme, s'écria-t-il, vite un fagot dans l'âtre.

Renaud, cependant, jetait sur la maison un regard inquiet. Les volets des fenêtres étaient hermétiquement clos, excepté ceux de la cuisine.

— Montcornet est-il ici ? demanda-t-il en tendant les mains à la flamme du foyer.

— Excusez-nous, monsieur ; M. Montcornet habite maintenant Paris.

— Tout à fait ?

— Oui, monsieur.

— Depuis quand ?

— Depuis le commencement de l'hiver.

— Ah ! fit Renaud étonné.

Puis après un silence :

— Marianne est restée, du moins ? reprit-il.

— Excusez-nous encore ; Marianne est également à Paris chez M. Montcornet.

— Et Rigobert ?

que du côté du Rhin comme du côté des Alpes l'orage peut éclater à la première sottise de nos gouvernants. Ils n'ont plus une seule faute à commettre. E. R.

***

La question de la triple alliance recevra peut-être quelque éclaircissement des débats qui s'ouvrent aujourd'hui à Rome, au palais de la Consulta. Pour le moment, les affirmations et les contradictions se croisent au point qu'il est difficile de discerner la vérité.

Chaque intéressé semble avoir intérêt à ne pas parler trop clairement.

***

EXPLOSION A BELFORT

L'atelier de cartoucherie de Belfort a sauté hier matin.

On signale deux morts et dix blessés.

D'après une dépêche privée adressée à M. Fréry, sénateur, la consternation serait générale.

A deux heures, le ministre de la guerre a reçu une dépêche du général commandant le 7e corps d'armée ; elle confirme l'exactitude des chiffres qui précèdent.

Le général Liégeard, qui commande l'artillerie du 7e corps d'armée, est parti pour Belfort.

Il a commencé une enquête pour s'assurer si toutes les dispositions réglementaires avaient été prises.

***

PROCESSION PERMISE

Les processions catholiques sont interdites dans la plupart des communes de France. Il suffit qu'un maire soit républicain pour que, sauf de rares exceptions, il déclare ne vouloir pas blesser la liberté de conscience des athées de sa commune en permettant aux catholiques de sortir processionnellement sur la voie publique. « D'ailleurs, disent nos gouvernants, cela entrave la circulation. »

Il n'en est pas de même si, au lieu d'une procession pieuse et recueillie, il s'agit d'une parodie grossière et provocante, si la liberté de conscience blessée est celle des catholiques, des fidèles de la religion de la majorité des Français, au lieu d'être celle des athées. Alors, cela devenant une manifestation anticléricale, par conséquent sympathique aux hommes pour lesquels le « cléricalisme est l'ennemi », devient en même temps légitime.

L'*Appel au Peuple* d'Auch publie une lettre pouvant nous édifier sur ce point. La scène se passe à l'Isle-Jourdain, le mercredi des Cendres, jour choisi par un raffinement délicat. Les anticléricaux de l'endroit ont prié un charron de construire un pavillon portatif dans lequel ils ont placé une statue grotesque représentant saint Joseph. Au pied de cette statue, ils ont placé une inscription obscène. Les *dames* de ces messieurs ont de leur côté fabriqué une bannière. Tout étant prêt, la plupart de ces *dames* habillées de blanc et donnant la main à leurs enfants, quatre goujats choisis parmi leurs maris ont pris pavillon sur leurs épaules et la procession sacrilège s'est mise en marche. Elle a parcouru l'itinéraire des anciennes processions de la Fête-Dieu, s'arrêtant devant les maisons des personnes connues par leurs sentiments religieux et chantant, sur le ton des litanies, les chants les plus ordduriers.

Quand le parcours a été terminé en ville, le cortège s'est dirigé vers la gare, et, comme on avait soif, le café Lamie a servi de reposoir définitif.

Bien entendu, la justice républicaine ne s'est pas émue. Elle n'aurait poursuivi que s'il s'était agi d'une véritable procession catholique, parce que alors il y aurait eu atteinte à la liberté de conscience des libres-penseurs et provocation.

PAUL FÉVAL

Voici quelques lignes biographique sur le célèbre romancier Paul Féval, dont nous avons annoncé la mort :

Reçu avocat à Rennes, sa ville natale, à dix-neuf ans, il quitta le barreau deux ans après et ne tarda pas à faire paraître des récits de romans dans les journaux de l'époque : le *Commerce*, la *Quotidienne*, la *Chronique*, l'*Époque*, le *Courrier français*, etc.

En 1843, il fit paraître les *Mystères de Londres*, roman qui fut traduit en plusieurs langues et eut plus de vingt éditions. Le *Fils du Diable* et les *Amours de Paris*, qui suivirent, eurent un succès retentissant.

Au théâtre, M. Paul Féval fut moins heureux ; sauf le *Fils du Diable*, joué cent vingt fois à l'Ambigu en 1847, et les *Mystères de Londres*, donnés au Théâtre-Historique, en 1848, les autres pièces extraites de ses romans n'eurent que peu de succès. Il faut excepter pourtant le *Bossu*, que M. Féval signa avec M. Anicet Bourgeois en 1863 et dont on attribua le principal mérite à M. Victorien Sardou. Cette triple paternité a donné lieu, on s'en souvient, à des polémiques fort vives entre MM. Sardou et Féval.

Après avoir voulu se consacrer aux études historiques, l'intarissable écrivain revint encore une fois, vers 1855, au roman, et publia, pendant vingt ans, un nombre énorme d'œuvres.

M. Féval fit, en 1876, un retour à la foi la plus ardente, écrivit quelques romans conçus suivant ses convictions religieuses et publia des éditions amendées de ses œuvres de jeunesse.

Depuis plusieurs années, miné par la maladie, le célèbre romancier avait cessé de publier aucune œuvre nouvelle.

Paul Féval était officier de la Légion-d'Honneur depuis 1869.

Le grand romancier populaire et catholique qui a raconté sa vie dans les *Etapes d'une conversion* était âgé de 70 ans.

Au sujet de cette mort le *Gaulois* publie les détails suivants :

« Il y a dix jours, une attaque de paralysie pulmonaire ne laissa plus d'espoir au docteur Victor Chancerel, médecin homœopathe, qui lui donnait, depuis trois ans, les soins les plus affectueux et les plus dévoués.

» Gardant toute sa connaissance, il sentit qu'il allait mourir, et, dimanche dernier, il communia dans la matinée ; le soir, il recevait l'extrême-onction.

» La journée de lundi fut plus calme. La paralysie avait atteint la gorge, et le malade pouvait à peine parler. Quelques minutes avant de rendre le dernier soupir, il demanda à boire, d'une voix faible, à son domestique. Son agonie fut des plus douces. A quatre heures du matin, il avait cessé de vivre. »

Les obsèques de Paul Féval ont eu lieu hier à midi.

Le cortège s'est formé rue Oudinot, à la maison des frères de Saint-Jean-de-Dieu.

Les honneurs militaires ont été rendus au défunt, officier de la Légion-d'Honneur, par une compagnie du 46e de ligne.

Le deuil était conduit par les fils du défunt et par M. le docteur Penoyer, son beau-père.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse, où deux discours ont été prononcés sur la tombe : par M. Henri de Bornier au nom de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, et par M. Jules Claretie, comme président de la Société des Gens de lettres.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Le recensement des votes obtenus par les candidats du gouvernement allemand, ceux de l'opposition, justifie certaines inquiétudes du chancelier.

En effet, sur 7,091,852 votes valables émis, les candidats de l'opposition ont réuni 3,545,995 voix, tandis que les candidats gouvernementaux n'en obtenaient que 3 millions 545,857.

La majorité de 41 voix que le gouvernement possède au Reichstag tient uniquement à l'inégalité des circonscriptions électorales, arbitrairement délimitées.

En fait, M. de Bismarck est en minorité de 138 voix dans le pays. Cette constatation n'est pas pour lui plaire, en prévision surtout d'un changement de règne.

—

En Alsace-Lorraine. — La *Landeszeitung* de Strasbourg publie une ordonnance adressée par le secrétaire d'Etat au président du département, concernant les mesures qui doivent être prises contre les associations ayant des tendances françaises.

Le secrétaire d'Etat prononce en même temps la dissolution des associations centrales des sociétés alsaciennes de chant et de gymnastique.

Le même journal annonce, en outre, que la société chorale de l'arrondissement de Ribeauville est dissoute, parce qu'elle a fait de la propagande anti-allemande lors de l'élection de M. Simonis, et que M. Gilliot, maire de Rhineau, est suspendu de ses fonctions.

ITALIE. — On confirme que le Pape prépare une encyclique sur le socialisme.

—

La question romaine. — Des polémiques ont lieu à propos de la nouvelle d'après laquelle il serait question, à Rome, dans certains cercles politiques, de l'établissement d'un *modus vivendi* recherché par les puissances entre le Saint-Siège et le roi usurpateur d'Italie. La situation est intolérable pour l'oppresseur comme pour l'opprimé, et la question romaine s'impose de nouveau à l'attention des gouvernements.

C'est à Léon XIII qu'il appartient, dans la plénitude de sa sagesse, d'apprécier les efforts tentés et de leur donner, s'il y a lieu, son approbation.

DÉRAILLEMENT D'UN TRAMWAY A VAPEUR

Le tramway de Gerona à Palamos (Espagne) a déraillé mardi, faisant trois victimes. Un employé de la compagnie a été tué sur le coup ; deux autres ont été mortellement blessés.

ÉTATS-UNIS. — On télégraphie de New-York :

« Un paquet mis à la poste à Boston et adressé au prince de Galles a été ouvert au bureau de Washington parce qu'il n'était pas affranchi. Ce paquet contenait une lettre remplie de menaces de mort, et un tube en verre plein d'un liquide blanc dans lequel étaient plongés deux fils de fer. Le tout était soigneusement empaqueté dans du coton.

» Le liquide contenu dans le tube sera examiné. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 mars.

Le marché semble décidément débarrassé des préoccupations qui l'ont si longtemps assiégé. Nos rentes s'élèvent rapidement : le 3 0/0 à 80.90 ; le 4 1/2 0/0 à 109.40.

Les obligations foncières et communales du Crédit Foncier ont toujours de bonnes demandes. L'attention se porte toujours de plus en plus sur les obligations à lots des emprunts 1879, 1880 et 1885 ; ces titres étant l'objet de six tirages par an, ce qui fait que les chances de lots se renouvellent tous les deux mois. L'action est à 1,377.

La Société Générale vient de publier son bilan arrêté à la date du 28 février. Ce document fait ressortir la progression continue des opérations de la Société.

On nous signale un courant très actif d'achats sur les Polices spéciales A B de l'Assurance financière. Ces titres offrent toute sécurité aux acheteurs qui conservent par ce placement la libre disponibilité de leurs capitaux employés.

La Banque d'Escompte est bien soutenue à 470. La hausse de l'Italien favorise la hausse de cette valeur que nous verrons bientôt atteindre et dépasser le pair.

L'action de Panama est bien tenue. Les obligations principalement, celles des dernières séries, sont fort demandées.

Les actions de nos Chemins de fer sont en bonnes demandes. Les obligations donnent lieu à de forts achats.

Nouvelles militaires.

LES DATES DE LA MOBILISATION

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Le *Figaro* a annoncé le 6 mars que la date de l'appel des territoriaux en cas de

---

L'homme et la femme se regardèrent.

— Rigobert est parti, articula enfin la femme.

— Comment, parti ?

— Le bourgeois lui a donné son compte.

— Quel bourgeois ?

— M. Montcornet.

Pour le coup, Agésilas Renaud sentit un flot de sang lui monter aux joues. Eh quoi ! Montcornet avait osé, en son absence, chasser Rigobert, ce modèle des garçons jardiniers, cette perle des serviteurs, son confident, son homme-lige à lui, Renaud. Tant d'audace réveilla ses rancunes.

— De quel droit ?... s'écria-t-il d'une voix grondante...

Puis tout à coup il se tut. L'image de sa fille mourante venait de passer devant lui. Pour elle, pour tenter de la sauver, il mit une sourdine à sa colère.

— Contez-moi donc cela, reprit-il d'un ton plus calme. J'arrive d'un long voyage, et j'ignore absolument ce qui s'est passé ici durant mon absence. Savez-vous pour quel motif Rigobert a quitté la maison ?

L'homme et la femme se regardèrent d'un air embarrassé.

— Parlez sans crainte, dit Renaud.

— C'est que, dit l'homme, il s'agit de choses graves, paraît-il, d'actes d'indélicatesse. Je parle par ouï dire, puisque nous n'habitions pas encore le pays.

Renaud fit la grimace. Il pressentait que, décidément, Montcornet pouvait avoir eu des motifs sérieux pour changer de domestique.

— Expliquez-vous sans crainte, dit-il.

Le mari et la femme se regardèrent derechef. Ce fut la femme qui parla :

— On nous a dit, narra-t-elle, que ce Rigobert ne se faisait pas scrupule d'arracher les beaux plants du jardin de monsieur et de les revendre pour son propre compte.

— Il a fait cela ! s'écria Renaud bondissant de colère.

— On nous l'a répété du moins, dit l'ex-militaire.

— Quand M. Julien eut appris cette conduite, reprit la femme, il a jeté Rigobert à la porte et nous a placés ici pour garder la maison.

— Il a bien fait de chasser ce drôle, dit Renaud, dont l'intervention de Julien sauvegardait l'amour-propre.

Si Montcornet se fût chargé lui-même du renvoi de Rigobert tout en lui donnant raison, Renaud lui en eût probablement gardé rancune.

— Ce brave Julien, reprit-il, savez-vous où je puis le trouver présentement ?

— A Paris, probablement. Voilà plus de deux semaines qu'il n'a mis le pied ici. Auparavant, nous avions l'honneur de le voir tous les jours.

— Ah ! Julien venait...

— Tous les matins, s'informer si nous avions reçu des nouvelles de monsieur, dit l'ancien militaire.

— Et de mademoiselle, ajouta la femme.

— Ah ! il s'inquiétait d'Amélie, murmura Renaud, qui sentit à cette parole un peu d'espoir lui rentrer au cœur.

— Puisque M. Julien n'est pas revenu, reprit la femme, c'est qu'il aura reçu une lettre de monsieur.

— C'est peut-être la neige, opina l'homme.

Renaud pensait :

— Voilà qui simplifie les choses. Julien me semble plus épris que jamais d'Amélie ; c'est à lui qu'il me faut avoir recours. Les amoureux ne connaissent point d'obstacles. Le jeune homme n'est pas avocat pour rien, il saura retourner comme un gant son vieil entêté d'oncle et l'amener à composition. Allons, allons, courage ; ça m'a l'air de marcher mieux que je n'osais l'espérer.

Il se frottait gaillardement les mains, en regagnant Paris, le bon Agésilas Renaud.

Quoiqu'un brouillard opaque voilât le ciel et que la neige étendît partout sa nappe monotone et triste, l'ex-fonctionnaire en retraite voyait maintenant la nature plus en rose.

Julien n'aimait-il pas Amélie ? Julien n'allait-il pas s'empresser d'intervenir auprès de Montcornet et le tirer d'embarras, sans qu'il eût, lui, Agésilas Renaud, à s'humilier devant son ennemi ?

Julien apaisant les rancunes anciennes, on se réconciliait dans un embrassement général.

Puis tous prenaient l'express jusqu'à Antibes et arrivaient comme des envoyés de salut auprès de la jeune malade. Le bonheur ranimait le flambeau de ses joues. Elle souriait ; la santé parsemait d'un incarnat joyeux ses joues pâlies.

— Elle vivra, répétait-il ; elle vivra ; elle sera heureuse. (*A suivre.*)

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 14 mars 1887,

AVEC LE CONCOURS DE

Mlle VAILLANT, chanteuse légère

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique d'AMBROISE THOMAS.

M. NEVEU remplira le rôle de *Lothario* ; Mlle PAULINE VAILLANT celui de *Philine* ; Mlle GUILBERT celui de *Mignon* ; M. BAILLY celui de *Wilhem*.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

mobilisation avait été changée ; il ajoutait que les hommes de l'armée territoriale avaient reçu l'ordre de rejoindre leurs régiments le cinquième jour de la mobilisation.

» Ces nouvelles sont absolument inexactes. L'état-major général a simplement modifié, sur quelques points de détail, et comme cela se fait tous les ans, le plan de mobilisation ; on a dû, dans ces circonstances, changer les lettres de service de plusieurs officiers de l'armée territoriale ; il n'y a point eu d'autre mesure prise.

» Ajoutons que le ministre de la guerre s'est ému des bruits divers qui ont été répandus depuis quelques mois ; on prévoit que des indiscrétions involontaires pourraient être commises à l'occasion, et l'on assure que le ministre de la guerre se propose de soumettre au conseil des ministres la question de rechercher s'il n'y aurait pas lieu d'interdire la propagation de toute nouvelle concernant la mobilisation et la défense nationale. »

NOUVEAUX NOMS DE CASERNES

Voici les dénominations nouvelles attribuées aux établissements militaires dans des villes de la région de l'Ouest :

A Poitiers, la caserne du Petit-Séminaire s'appellera désormais : la caserne RIVAUD ; le quartier de Moutierneuf : quartier DALESME ; le quartier des Dunes : quartier ABOVILLE.

A Nantes, la caserne de Barbin prendra le nom de Caserne Cambronne ; la caserne de la Mitrie, où se trouve le 11e escadron du train, s'appellera à l'avenir Caserne Lamoricière ; celles du 3e dragons, Caserne Richemont.

La caserne d'Ancenis sera dite Caserne Roban.

A La Roche-sur-Yon, la caserne du 93e se nommera désormais Caserne Travot.

Aux Sables-d'Olonne, la caserne sera dite Collineau.

Les casernes de Fontenay s'appelleront du Chafault et Belliond.

Le préfet maritime du troisième arrondissement a proposé une mesure disciplinaire contre le colonel du 3e régiment d'infanterie de marine pour violation de la décision prise par le ministre de la marine, à l'exemple de son collègue de la guerre, et prescrivant le repos absolu des militaires pendant la journée du dimanche.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

Les opérations de revision de la classe de 1886 commenceront dans toute la France le 28 mars courant et se termineront le 18 juin.

Dans un délai de huit jours, les préfets feront connaître, par le recueil des actes administratifs et par voie d'affiches, l'itinéraire qu'ils auront adopté de concert avec l'autorité militaire.

Rien n'est changé aux instructions de l'année dernière, si ce n'est que la taille de 1m 60 à 1m 63 sera exigée pour le train des équipages.

Il a été décidé, en outre, que les conscrits, dont la taille dépasse 1m 80, seront classés dans l'artillerie.

Dix jours après la clôture des opérations, soit le 28 juin, il sera tenu une séance spéciale au chef-lieu de chaque département, afin de statuer sur le sort des jeunes gens qui auront obtenu un délai pour compléter le dossier de leur demande de dispense légale.

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent

Dimanche 20 mars 1887,

GRANDE CAVALCADE

AU PROFIT DES PAUVRES DE LA COMMUNE

Organisée par les jeunes gens de Saint-Florent

Départ à 1 heure précise, place de la Poterne.

1. Groupe de cavaliers (sonneurs de trompe). — 2. Groupe d'Abyssiniens (musiciens). — 3. Char des Gosiers en pente (cantinière).
4. Groupe de piétons (les écumeurs de cave). — 5. Char de l'Industrie. — 6. Groupe à cheval (Tonkinois, Annamites). — 7. Char de la Musique. — 8. Groupe de piétons (pierrots).
9. Groupe de cavaliers (mousquetaires). — 10. Char des manilleurs. — 11. Groupe de chanteurs (piétons). — 12. Voiture, chansonniers ambulants (La Guitare).
13. Groupe de mirlitons (piétons). — 14. Char de l'Avenir (déesse). — 15. Marquis de la Vessie.

Pendant le parcours, une quête sera faite au profit des pauvres.

A 8 heures, GRANDE RETRAITE AUX FLAMBEAUX ; feux de Bengale, Apothéose.

A 10 heures, **GRAND BAL.**

S'adresser, pour les renseignements, à M. RUECHE, président.

TOURS.

La rixe de la rue des Prêtres. — Une arrestation a été opérée dans cette affaire dont nous avons parlé précédemment, celle du nommé Virgile, garçon boucher, signalé comme ayant pris une part active à la rixe qui a ensanglanté la rue des Prêtres, dans la nuit de dimanche.

Cette arrestation n'a pas été maintenue ; il est à peu près prouvé aujourd'hui, par l'enquête, que la provocation est venue des militaires qui, après avoir dégaîné, ont manifesté hautement l'intention de sabrer les civils avec lesquels ils venaient d'avoir une discussion. (*Petite France.*)

NANTES.

A la suite d'un incident qui s'est produit au Conseil municipal de Nantes, deux conseillers, MM. Martin et Jourdanne, se sont battus en duel au pistolet mercredi 9 mars.

Une balle a été échangée sans résultat.

Les deux adversaires se sont serré la main avant de se séparer.

RENNES.

Concours de musique. — Le Concours des Sociétés de musique de chambre, ouvert par la ville de Rennes, aura lieu le dimanche 15 mai 1887. Ce Concours est destiné aux quatuors d'instruments à cordes (1er violon, 2e violon, alto, violoncelle). La seule condition exigée pour prendre part à ce Concours est que les quatre concurrents soient tous de la même localité.

Le Concours comprend : Concours de lecture à première vue ; Exécution à première vue d'un morceau manuscrit ou imprimé ; Concours d'exécution ; Morceau imposé qui sera désigné le 5 avril aux adhérents ; Morceau de choix.

Les Sociétés de musique de chambre peuvent choisir tel fragment (deux numéros, andante ou adagio, scherzo ou finale), qu'elles voudront d'un quatuor ancien ou moderne.

Outre les médailles et diplômes ordinaires, il sera alloué deux primes espèces : Un premier prix de 300 francs ; un deuxième prix de 100 francs.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 13 mars, le Concert populaire sera donné avec le concours de M. GUILLAUME GUIDÉ, hautboïste, professeur au Conservatoire de Bruxelles, ancien pensionnaire de l'Association artistique d'Angers.

Voici les lignes que M. Jules Bordier consacre, dans *Angers-Revue*, au remarquable virtuose :

« Nous pensons que notre intelligent public sera heureux de réentendre l'artiste qui, pendant de longues années, a fait partie de notre orchestre angevin. C'est au Conservatoire de Liège que nous avions été chercher le jeune Guillaume Guidé, puisque les lauréats de notre Conservatoire national préfèrent la misère dans la capitale à l'aisance en province. On se souvient le charme et le style du jeune hautboïste.

» M. Gevaërt, directeur du Conservatoire de musique de Bruxelles, toujours désireux d'améliorer sa remarquable école, nous enleva Guillaume Guidé.

» Nous avons déploré le départ du charmant hautboïste, mais au fond du cœur nous éprouvions un sentiment de fierté en voyant un artiste qui n'avait jamais fait partie que de notre orchestre, choisi pour occuper une des situations les plus enviées du monde musical.

» Les nombreux amis et admirateurs de G. Guidé lui feront certainement un accueil enthousiaste. »

Est-ce un jeu du hasard ?

Non, et la preuve en est qu'on ne peut plus compter les attestations légalisées, et par conséquent inattaquables, qui constatent les guérisons de malades souffrant depuis dix, quinze, vingt ans et plus.

Moncontour (Vienne). Ma mère souffrait depuis plus de vingt ans de violents maux de tête. Les Pilules Suisses à 1 fr. 50 l'ont beaucoup soulagée, ses maux de tête ont disparu complètement. Aug. Crémois. Signature légalisée.

CHRONIQUE THÉATRALE

Hamlet

La troupe lyrique, dirigée par M. Neveu avec une si grande habileté, continue sans interruption la série de ses succès, et, chaque semaine, nous avons à enregistrer un nouveau triomphe. A l'occasion de la représentation d'*Hamlet*, la salle de notre théâtre a retenti de bravos chaleureux, de rappels réitérés et d'acclamations enthousiastes.

« *Hamlet* de Shakespeare, dit Victor Hugo, est un drame sévère. Le vrai y doute. Le sincère y ment. Rien de plus vaste, rien de plus subtil. L'homme y est monde, le monde y est zéro. Hamlet, même en pleine vie, n'est pas sûr d'être. Dans cette tragédie, qui est en même temps une philosophie, tout flotte, hésite, atermoie, chancelle, se décompose, se disperse et se dissipe. La pensée est nuage, la volonté est vapeur, la résolution est crépuscule, l'action souffle à chaque instant en sens inverse, la rose des vents gouverne l'homme. Œuvre tremblante et vertigineuse où de toute chose on voit le fond, où il n'existe pour la pensée d'autre va-et-vient que du roi tué à Yorick enterré, et où ce qu'il y a de plus réel, c'est la royauté représentée par un fantôme et la gaieté représentée par une tête de mort. »

L'opéra qu'Ambroise Thomas a taillé dans le drame shakespearien, est le produit d'un esprit très pur et plein de gracieuses idées. L'ensemble a de l'ampleur, le détail est souvent exquis et l'on admire la souplesse de l'imagination. Il y a des pages splendides et des inspirations d'une beauté absolue comme le sentiment qu'elles expriment. Mais ce qui plane constamment sur l'ouvrage tout entier, c'est la grande musique qui resplendit fièrement comme une auréole de gloire. Le compositeur semble monter vers le ciel, et s'il paie son tribut à l'humaine nature en chantant les choses terrestres, en revanche il emploie le divin langage du Créateur pour tracer en notes de feu les mots de famille et d'amour.

L'interprétation de cette œuvre magistrale a été remarquable. Les honneurs de la soirée ont été pour M. Nury qui a chanté le rôle d'Hamlet avec un grand style et une souplesse de voix merveilleuse. Après le récitatif et le duo : « Doute de la lumière », l'invocation : « Spectre infernal », la chanson bachique : « O vin dissipe la tristesse », le monologue : « Être ou n'être pas », il a été acclamé et rappelé plusieurs fois.

M. Neveu a donné du relief au personnage du Spectre. C'est avec une voix d'airain, un style plein d'ampleur et une expression des plus dramatiques qu'il a dit ses récitatifs ; il a déployé ses belles qualités et montré son intelligence artistique dans le morceau : « Souviens-toi des égards de ta mère », dont les notes vibrantes ont fait frissonner l'auditoire. Nous ne savons pas si on remplacera M. Neveu comme directeur, mais nous doutons qu'il soit jamais remplacé comme chanteur.

M. Bailly a chanté le rôle de Laërte avec une justesse irréprochable ; il a eu de beaux sons, une voix chaude et éclatante. M. Norval a dit le rôle du Roi d'une façon satisfaisante ; sa voix a été ample et sonore dans sa phrase d'entrée, et c'est avec autant de netteté et de vigueur qu'il a attaqué son air du troisième acte. Les autres interprètes, MM. Guernoy, Piquet, Florentin et Robert, ont bien tenu les rôles secondaires.

Dans cette soirée, nous avons entendu deux chanteuses, qui ont fait leurs débuts sur notre scène. Bien qu'à la fin de la saison théâtrale il soit difficile de recruter de bons artistes, la direction a eu la main heureuse, et les deux débutantes ont reçu le meilleur accueil de notre public.

Mlle Vaillant, qui remplissait le rôle d'Ophélie, possède une physionomie qui n'est pas dépourvue d'agrément ; ses yeux sont beaux et expressifs, ses dents blanches, sa taille svelte et élancée, et son air plein de distinction. La jeune prima donna a une voix d'une limpidité charmante, d'une adorable fraîcheur, d'une agilité merveilleuse, et qui atteint avec facilité les notes les plus élevées. Elle a chanté le duo du premier acte avec un coloris brillant, et l'air du Livre avec une largeur de style admirable. Dans la scène de la folie, elle a enlevé tous les suffrages par la vivacité des traits, la simplicité touchante et l'exquise tendresse ; aussi a-t-elle été rappelée et saluée de bravos répétés.

Mme Garelly, qui représentait la Reine, est un beau contralto, nuançant avec goût et vocalisant avec facilité. Elle a chanté avec un sentiment profond et joué avec une puissance des plus émouvantes. Son duo avec son fils lui a valu les plus vifs applaudissements.

Nous devons aussi payer un tribut d'admiration à Mlle Lecerf qui a dansé la *Fête du printemps* avec autant de grâce que d'élégance ; les autres ballerines, Mlles Alexandrowa, Ricci et Giraud, ont secondé à merveille la charmante chorégraphe, et toutes ces dames du ballet ont reçu du public enthousiasmé une ample moisson de bravos.

Les chœurs ainsi que l'orchestre ont contribué au succès de cette belle soirée que rehaussait encore l'éclat de la mise en scène et la richesse des costumes. La représentation d'*Hamlet* fait le plus grand honneur au talent et au goût de notre sympathique directeur.

***

FAITS DIVERS

LA CROISSANCE DES JOURS

Le 1er janvier, le jour est de 8 h. 16 m., il est de 9 h. 20 le 31. Il croît pendant ce mois de 1 h. 4 m.

Le 1er février, le jour est de 9 h. 23 m., il est de 10 h. 54 m. le 28. Il croît pendant ce mois de 1 h. 31 m.

Le 1er mars, le jour est de 10 h. 58 m., il est de 12 h. 45 m. le 31. Il croît pendant ce mois de 1 h. 47 m.

Le 1er avril, le jour est de 12 h. 49 m., il est de 14 h. 28 m. le 30. Il croît pendant ce mois de 1 h. 39 m.

Le 1er mai, le jour est de 14 h. 31 m., il est de 15 h. 48 m. le 31. Il croît pendant ce mois de 1 h. 17 m.

Le 1er juin, le jour est de 15 h. 49 m., de 16 h. 7 m. le 21, de 16 h. 3 m. le 30. Il croît de 18 m. du 1er au 21, et décroît de 4 m. du 21 au 30.

Le 1er juillet, le jour est de 16 h. 3 m., et de 15 h. 5 m., le 31. Il décroît pendant ce mois de 58 m.

Le 1er août, le jour est de 15 h. 3 m. et de 13 h. 27 m. le 31. Il décroît pendant ce mois de 1 h. 36 m.

Le 1er septembre, le jour est de 13 h. 23 m. et de 11 h. 41 m. le 30. Il décroît pendant ce mois de 1 h. 42 m.

Le 1er octobre, le jour est de 11 h. 37 m., et de 9 h. 53 le 31. Il décroît pendant ce mois de 1 h. 44 m.

Le 1er novembre, le jour est de 9 h. 50 m. et de 8 h. 32 le 30. Il décroît pendant ce mois de 1 h. 18 m.

Le 1er décembre, le jour est de 8 h. 30 m., de 8 h. 11 m. le 21, et de 8 h. 15 le 31. Il décroît de 19 m. du 1er au 21, et croît de 4 m. du 21 au 31.

A la suite d'un achat important de *Morue blanche d'Islande* et les bas prix obtenus par la maison G. Douesnel — ÉPICERIE CENTRALE — cette maison vend actuellement ce produit 40 centimes le 1/2 kilog. au lieu de 50 et 60 centimes. Cette sorte n'a rien de commun avec celle vendue sous le nom de morue verte.

Le **ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : *Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme.* — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le **ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR A L'IODURE DE POTASSIUM** est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : *Ulcères, Tumeurs, Gommes, Exostoses*, ainsi que le *Lymphatisme*, la *Scrofulose* et la *Tuberculose*.

Dans toutes les Pharmies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmen, 102, r. Richelieu, Succr de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 12 mars,

Représentation en faveur du Bureau de bienfaisance.

Première audition à Angers de

SERMENT D'AMOUR, opéra-comique en 3 actes, musique d'Edmond Audran, grand succès du théâtre des Nouveautés de Paris.

La Fête du Printemps, ballet réglé par Mlle Lecerf.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Etude de Mᵉ HENRI-ERNEST ARDOUIN, avoué, demeurant à Bressuire, rue Duguesclin, 27.

Le SAMEDI 26 mars 1887, heure de midi, il sera procédé, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Bressuire et devant M. ALLONNEAU, juge du siège, à l'adjudication publique et aux enchères des biens dépendant de la faillite du sieur Jacques RENARD, ancien éleveur de sangsues, demeurant à Brie, lesquels consistent dans :

I. La Propriété des Loges, située commune de Saint-Jouin-les-Marnes, d'une contenance de treize hectares vingt-trois ares trente-cinq centiares.

Sur la mise à prix de.. 15,236 fr.

II. LA PROPRIÉTÉ DE BRIE, située en cette commune, d'une contenance de dix-neuf hectares quarante-six ares quarante-un centiares.

Sur la mise à prix de.. 39,211 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à Mᵉ ARDOUIN, avoué à Bressuire, poursuivant l'adjudication.

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 14.

S'adresser, pour traiter, à M. LOISELEUR-BELANGER, ou à Mᵉ GAUTIER, notaire. (169)

A LOUER

Maison et Jardin

Situés rue de l'Abattoir, n° 12.

Douze pièces, compris cuisines et caves, greniers et mansardes.

S'adresser à M. PEIGNEY, peintre, rue Nationale, 15.

JARDIN A LOUER

Situé rue de l'Abattoir.

S'adresser à M. PEIGNEY, rue Nationale, 15. (170)

MAISON A LOUER

64, rue de Poitiers.

S'adresser à M. BOURGUIGNON, rue Saint-Nicolas. (160)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Occupée par la Conservation des Hypothèques, 10, rue Cendrière,

Composée de : cuisine, office, salle à manger, galerie vitrée à côté, salon; Premier étage, cinq pièces à feu, cabinets de toilette, lieux à l'anglaise, chambres de domestiques, grenier; Remise et écurie à deux chevaux.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, 12, rue Cendrière. (159)

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine,

L'AUBERGE

De la Belle-Étoile

Située Levée-Neuve, route de Rouen, commune de Saint-Lambert.

S'adresser à M. MORISSEAU aîné, route de Rouen, à côté de l'auberge.

Etude de Mᵉ LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Païens, n° 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à Mᵉ LE BARON, notaire.

Etude de Mᵉ LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

Ensemble ou par lots,

UNE

Belle Propriété

DE RAPPORT & D'AGRÉMENT

Située à Panvigne, commune de Villebernier,

Comprenant : une maison d'habitation, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une ferme, le tout contenant 9 hectares 50 ares environ.

S'adresser à Mᵉ LE BARON, notaire.

Étude de Mᵉ PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En bloc ou en détail, au choix des amateurs,

TOUS LES IMMEUBLES

Appartenant à M. René PERREAU, de Distré,

Situés communes de Distré et Artannes,

Consistant en bâtiments, terres, vignes, prés et bois taillis, le tout contenant environ 35 hectares.

Jouissance en 1887.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. TAVEAU, Nicolas, expert à Bagneux, chargé de la vente, ou à Mᵉ PINAULT, notaire. (106)

A VENDRE

TRÈS GROS

Échalas en Châtaignier

En bois de vingt ans.

Les 5 pieds........ 65 fr. le mille.
Les 4 pieds et demi. 55 fr. le mille.

Petits échalas à des prix très réduits.

Treillages pour clôtures.

S'adresser chez M. JEUNIETTE, 44, quai de Limoges, Saumur. (124)

Étude de Mᵉ PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Par suite de décès.

Le LUNDI 14 MARS 1887, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 67, dans une maison occupée par M. NOYER, coiffeur et débitant.

Il sera vendu :

Armoire, buffet, bois de lits, commode, tables de nuit et de toilette, tables de café, fauteuils, chaises, tabourets, glaces, pendules, objets de literie, rideaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, cuisinière en fonte, verrerie, vaisselle, vins en bouteilles, liqueurs, articles de café et de parfumerie et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

AVIS

Mᵐᵉ veuve MOGUIET, 6, rue du Petit-Versailles, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle vient de céder son atelier de charpente à M. BARGE, son neveu.

AVIS

Depuis le 1ᵉʳ Mars, le **Bureau de Tabac**, qui était rue de l'Hôtel-de-Ville, a été transféré rue Dacier, près la Caisse d'Épargne.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la Cⁱᵉ concessionnaire :
PARIS, 8, Boulevart Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

Rue Saint-Jean, nᵒˢ 51 et 53

MODES

ON DEMANDE une apprentie pour les **Modes**.
Conditions avantageuses.

UN MÉNAGE, cocher et cuisinière, **demande une place** pour la Saint-Jean.

S'adresser au bureau du journal.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

Presque pour rien !

Nous envoyons à tout le monde, aussi longtemps que le stock n'est pas épuisé, un magnifique service de table en argent imité, d'une blancheur inaltérable et inusable au prix de **25 fr., franco dans toute la France.**

6 couteaux avec excellentes lames en acier.
12 (6 cuillers et 6 fourchettes).
24 (12 cuillères à café et 12 cuillères à moka).
12 (6 coquetiers magnifiques et 6 cuillères à œufs).
6 (porte-couteaux).
2 (1 louche et 1 cuillère à lait).
2 (1 sucrier et 1 théière).
2 candélabres de salon d'un bel effet.

66 pièces. — Ces 66 pièces, dont la valeur était de 100 fr. précédemment, pour seulement 20 fr. — Si la marchandise ne convenait pas, l'argent serait retourné de suite; toute commande peut donc être faite en confiance. — Poudre à nettoyer, 25 cent. le paquet ; envoi contre remboursement ou au comptant. Adresser les commandes à la

Maison universelle d'exportation de S. Klekner à Vienne, Hernals 98.

SANS PALAIS — NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 MARS 1887.

Valeurs au comptant	Clôture précᵗᵉ	Dernier cours.		
3 %.	80 42	80 85	»	
3 % amortissable.	84 —	84 20	»	»
3 % — (nouveau)	— —	— —	»	»
4 1/2 %.	104 —	104 —	»	»
4 1/2 % (nouveau)	109 —	109 30	»	»
Obligations du Trésor.	505 —	508 —	»	»
Banque de France.	4150 —	4150 —	»	»
Société Générale	466 25	468 75	»	»
Comptoir d'escompte	1000 —	1000 —	»	»
Crédit Lyonnais	550 —	555 —	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365 —	1371 25	»	»
Crédit mobilier	286 25	293 75	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur précᵗᵉ	Dernier cours.		
Est	790 —	787 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	1243 75	1250 —	»	»
Midi	1140 —	1145 —	»	»
Nord	1540 —	1545 —	»	»
Orléans	1328 75	1332 75	»	»
Ouest	880 —	875 —	»	»
Compagnie parisienne du Gaz.	1465 —	1473 75	»	»
Canal de Suez.	1991 25	2000 —	»	»
C. gén. Transatlantique.	510 —	510 —	»	»
Russe 5 0/0 1870.	97 —	97 50		

Valeurs au comptant	Clôtur préct	Dernier cours.		
OBLIGATIONS.			»	»
			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525 —	520 —	»	»
— 1865, 4 %.	520 —	521 —	»	»
— 1869, 3 %.	410 —	411 —	»	»
— 1871, 3 %.	400 —	399 50	»	»
— 1875, 4 %.	521 —	521 75	»	»
— 1876, 4 %.	520 75	520 50	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris.	527 50	527 50	»	»
Obligations communales 1879.	472 —	473 —	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %.	477 —	478 —	»	»
Obligat. foncières 1883 3 %.	376 —	376 50	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur précét	Dernier cours.		
Gaz parisien	514 50	514 —	»	
Est	381 75	381 50	»	»
Midi	389 —	388 —	»	»
Nord	395 —	395 50	»	»
Orléans	389 75	389 —	»	»
Ouest	388 —	387 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	383 50	384 —	»	»
Paris-Bourbonnais	385 —	385 —	»	»
Canal de Suez.	592 —	592 50	»	»

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir
Saumur(orl.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	8 34
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 »	»	4 39	8 56
Montreuil (a.)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08
— (dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	9 11
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	9 37
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»	9 52
Poitiers	»	10 33	»	10 40	5 »	»	12 12

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir.	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir.
Poitiers	»	5 50	»	»	12 50	6 15	
Loudun	»	8 42	»		3 56	9 11	
Thouars	6 10	»	12 40	1 30	4 24	9 12	10 09
Montreuil (a.)	6 43	9 21	12 59	2 03	4 53	9 45	10 28
— dép.)	6 57	9 45	1 1	2 23	5 02	9 54	10 31
Brézé-s.-Cyr	7 18	10 08	»	2 38	5 17	10 09	
Varr.-Chacé	7 27	10 22	»	2 46	5 24	10 17	
Nantillyhalte	7 34	10 29	»	2 51	5 29	10 22	
Saumur(état)	7 45	10 42	»	3 02	5 38	10 30	
Saumur(orl.)	7 47	»	1 28	3 01	5 40	»	10 58

SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn soir	Omn soir
Saumur (or.)	6 53	»	4 16		8 34
Saumur(état)	6 50	8 31	4 13		8 30
Nantilly	7 03	8 37	4 26		8 43
Montreuil (a.)	7 29	9 19	4 52		9 08
— (dép.)	7 34	9 29	5 »	4 25	10 »
le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	5 17	10 11
Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22
Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Doué	6 22	8 57	11 54	1 37	8 11
Baugé-l-Ver	6 28	9 07	12 16	1 44	8 20
le Vaudelnay	6 35	9 16	12 34	1 51	8 30
Montreuil (a.)	6 44	9 26	12 48	2 01	8 40
— (dép.)	6 57	9 45	1 1	2 23	10 31
Nantilly	7 34	10 29		2 51	»
Saumur(état)	7 45	10 42		3 02	»
Saumur(orl.)	7 47	»	1 28	3 01	10 58

SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur(orl.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5
Vivy	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»
Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»
Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»
NoyantMéon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 45
Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32

STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. matin	Omn. matin
Chât.-d-Loir	10 24	12 09	1 52	6 34	12 33	4 53
Noyant Méon	11 27	12 57	3 10	7 38	1 23	5 56
Vernantes	11 49	»	3 39	8 »	»	6 15
Blou	12 »	»	3 51	8 11	»	6 25
Vivy	12 10	»	4	8 20	»	6 33
Saumur(orl.)	12 22	1 35	4 11	8 30	2 01	6 43

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	8 21	»	»
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48
Bourgueil	9 07	3 28	7 »

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Saumur	9 04	1 15	7 06

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.
Saumur	»	9 26	4 34
Port-Boulet	8 40	12 20	6 »
Chinon	9 04	12 50	7 24

STATIONS	Mixte matin	Omn. soir.	Mixte soir.
Chinon	7 43	4 41	8 58
Port-Boulet	8 10	5 02	9 22
Saumur	9 04	7 06	10 30

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS

STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	10 42
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	»
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	»
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	3 43	7 41	»
La Ménitré	3 31	7 35	9 53	57	3 52	7 50	11 13
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 26	8 33	11 52

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24
Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»
Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30	10 42
La Chapelle	»	9 »	»	1 24	5 17	7 44	»
Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	8 15	11 11
Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9 »	11 43

COFFRE-FORT

DE LA

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.